

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

---

**12 MARS 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 19 MARS 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 19 février 2019- - Comptes administratifs et comptes de gestion 2018 : communes, CCAS, Lotissements et Services Assainissement – Révision des tarifs assainissement – Acte de candidature de la commune au Contrat de Pôle de Services du Département de la Manche – Aménagement des Halles : demande de subvention au titre du FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) – Butte Féodale : demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs – Contrat gaz des Bâtiments communaux – Fleurissement des communes- Information sur la commission des impôts directs.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 19 MARS 2019**

-----

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 12 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, , CANU Michel, CHAIGNON Sonia, CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, FOLLAIN Denis, FOSSEY Chantal, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, , JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, , LE METAYER Adélaïde, LECANU Martine, LECAUDEY Denis, LECONTE Guy, LECUIROT Jean-Yves, LEGALLAIS Etiennette, LEGOGUELIN Françoise, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, MARTY Pierre, NICOLLE Guy, PLANTEGENEST Didier, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, TROCHUT Marie-Christine, VIMOND Gérard et VIMOND Luc.

Etaient absents excusés : HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD), LEBEAU Caroline (procuration donnée à Mme JACQUET).

Etaient absents : BRINDJONC Liliane, BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, LECOMTE Sébastien, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane.

Mme CHAIGNON Sonia a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Après en avoir délibéré le Conseil accepte de rajouter à l'ordre du jour : Aménagement du bourg de Gavray-Demande de Subvention au titre du contrat de territoire de la Région.

Le conseil approuve le compte rendu en date du 19 février 2019.

La lecture des résultats des différents comptes administratifs est donné par Mme JACQUET, adjointe aux finances.

**D20190501. BUDGET COMMUNAL de GAVRAY- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.NICOLLE se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M LETELLIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Gavray dressé par M. Guy NICOLLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	16 945.77			239 237.89	16 945.77	239 237.89
Opérations exercice	344 488.97	270 813.71	1 055 757.65	1 200 839.83	1 400 246.62	1 471 653.54
<b>TOTAUX</b>	<b>361 434.74</b>	<b>270 813.71</b>	<b>1 055 757.65</b>	<b>1 440 077.72</b>	<b>1 417 192.39</b>	<b>1 710 891.43</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>90 621.03</b>			<b>384 320.07</b>	<b>90 621.03</b>	<b>384 320.07</b>
Restes à réaliser	38 712.00	1 210.00			38 712.00	1 210.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>129 333.03</b>	<b>1 210.00</b>		<b>384 320.07</b>		
<b>Résultats définitifs</b>	<b>128 123.03</b>			<b>384 320.07</b>		<b>256 197.04</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190502. LOTISSEMENT QUARTIER DU CHÊNE de GAVRAY**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

(M. NICOLLE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M LETELLIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement du Quartier du Chêne de Gavray dressé par M. Guy NICOLLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	953 378.63	0	0	749 372.06	953 378.63	749 372.06
Opérations exercice	11 475.31	1 178.69	2 653.79	2 653.79	14 129.10	3 832.48
<b>TOTAUX</b>	<b>964 853.94</b>	<b>1 178.69</b>	<b>2 653.79</b>	<b>752 025.85</b>	<b>967 507.73</b>	<b>753 204.54</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>963 675.25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>749 372.06</b>		
<b>Résultats définitifs</b>	<b>963 675.25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>749 372.06</b>	<b>214 303.19</b>	<b>0</b>

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7 parcelles sont encore à la vente.

**D20190503. CCAS DU MESNIL-HUE. COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

(M. NICOLLE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M LETELLIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du CCAS du Mesnil-Hue dressé par M. Guy NICOLLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0	403.33
Opérations exercice	0	0
TOTAUX	0	403.33
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0</b>	<b>403.33</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0</b>	<b>403.33</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190504. SERVICE ASSAINISSEMENT de GAVRAY : COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M. NICOLLE quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M LETELLIER Joseph, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du service assainissement de Gavray dressé par M. Guy NICOLLE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations exercice	88 486.33	116 319.51	218 091.16	200 615.12	306 577.49	316 934.63
<i>Résultats exercice</i>		<i>27 833.18</i>	<i>17 476.04</i>			<i>10 357.14</i>
Résultats N-1 reportés		9 778.56		18 956.32		28 734.88
TOTAUX	88 486.33	126 098.07	218 091.16	219 571.44	306 577.49	345 669.51

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

<b>Résultats de clôture</b>		<b>37 611.74</b>		<b>1 480.28</b>		<b>39 092.02</b>
Restes à réaliser	132 390.00					
<b>Résultats définitifs</b>	<b>94 778.26</b>			<b>1 480.28</b>	<b>93 297.98</b>	

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190505. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE Mme PORTER RECEVEUR (Commune, Lotissement du Quartier du Chêne, CCAS du Mesnil-Hue et service Assainissement de GAVRAY)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures régulièrement tenues ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion (commune de Gavray, lotissement du Quartier du Chêne de Gavray, CCAS du Mesnil-Hue et service assainissement de Gavray) dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D20190506. BUDGET COMMUNAL LE MESNIL-AMAND**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.BIDOT se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de le Mesnil-Amand dressé par M. Jacky BIDOT Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	10 078.79			50 713.72		

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

Opérations exercice	7 094.33	11 614.93	63 866.72	72 607.14	70 961.05	84 222.07
<b>TOTAUX</b>	<b>17 173.12</b>	<b>11 614.93</b>	<b>63 866.72</b>	<b>123 320.86</b>	<b>81 039.84</b>	<b>134 935.79</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>5 558.19</b>			<b>59 454.14</b>		
Restes à réaliser	0	0				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>17 173.12</b>	<b>11 614.93</b>	<b>63 866.72</b>	<b>123 320.86</b>	<b>81 039.84</b>	<b>134 935.79</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>5 558.19</b>			<b>59 454.14</b>		<b>53 895.95</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190507.BUDGET CCAS LE MESNIL-AMAND- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.BIDOT se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Gavray dressé par M. Jacky BIDOT Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0	3 295.52
Opérations exercice	1 344.00	0
<b>TOTAUX</b>	<b>1 344.00</b>	<b>3 295.52</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 951.52</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 951.52</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190508. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE Mme PORTER RECEVEUR**  
**(Commune et CCAS du MESNIL-AMAND)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures régulièrement tenues ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion (commune et CCAS du Mesnil-Amand) dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D20190509. BUDGET COMMUNAL LE MESNIL-ROGUES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.ROMUALD se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune du Mesnil-Rogues dressé par M. Michel ROMUALD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	36 175.24			119 001.56		
Opérations exercice	69 866.87	45 193.72	70 178.17	100 614.79	140 045.04	145 808.51
<b>TOTAUX</b>	<b>106 042.11</b>	<b>45 193.72</b>	<b>70 178.17</b>	<b>219 616.35</b>	<b>176 220.28</b>	<b>264 810.07</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>60 848.39</b>			<b>149 438.18</b>		
Restes à réaliser	0	0				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>106 402.11</b>	<b>45 193.72</b>	<b>70 178.17</b>	<b>219 616.35</b>	<b>176 220.28</b>	<b>264 810.07</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>60 848.39</b>			<b>149 438.18</b>		<b>88 589.79</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

**D20190510.BUDGET CCAS LE MESNIL-ROGUES- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.ROMUALD se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du CCAS du Mesnil-Rogues dressé par M. Michel ROMUALD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0	1 564.94
Opérations exercice	121.00	186.16
<b>TOTAUX</b>	<b>121.00</b>	<b>1 751.10</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>1 630.10</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>1 630.10</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;  
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190511. BUDGET LOTISSEMENT JARDIN DU BOURG DU MESNIL-ROGUES- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.ROMUALD se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget lotissement Jardin du Bourg de la Commune du Mesnil-Rogues dressé par M. Michel ROMUALD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	43 544.77	
Opérations exercice	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>43 544.77</b>	
<b>Résultats de clôture</b>	<b>43 544.77</b>	
Restes à réaliser	0	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>43 544.77</b>	
<b>Résultats définitifs</b>	<b>43 544.77</b>	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;  
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
2 parcelles sont encore à la vente.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

**D20190512. SERVICE ASSAINISSEMENT de LE MESNIL-ROGUES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M. ROMUALD quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du service assainissement du Mesnil-Rogues dressé par M. Michel ROMUALD Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations exercice	3 252.00	1 317.00	2 176.90	4 964.80	5 428.90	6 281.80
Résultats exercice	1 935.00			2 787.90		852.90
Résultats N-1 reportés		7 887.91		16 210.52		24 098.43
TOTAUX	3 252.00	9 204.91	2 176.90	21 175.32	5 428.90	30 380.23
<b>Résultats de clôture</b>		<b>5 952.91</b>		<b>18 998.42</b>		<b>24 951.33</b>
Restes à réaliser	12 462.00	0				
<b>Résultats définitifs</b>	<b>6 509.09</b>			<b>18 998.42</b>		<b>12 489.33</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190513. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE Mme PORTER RECEVEUR**  
**(Commune, CCAS, Lotissement Jardin du Bourg et Assainissement du MESNIL-ROGUES)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures régulièrement tenues ;

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion (commune, CCAS, Lotissement Jardin du Bourg et Assainissement du Mesnil-Rogues) dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D20190514. BUDGET COMMUNAL de SOURDEVAL LES BOIS**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.CANU se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune de Sourdeval les Bois dressé par M. Michel CANU Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés	0	87 371.70	0	189 695.72	0	277 067.42
Opérations exercice	85 891.50	70 609.59	158 620.82	168 703.41	244 512.32	239 313.00
<b>TOTAUX</b>	<b>85 891.50</b>	<b>157 981.29</b>	<b>158 620.82</b>	<b>358 399.13</b>	<b>244 512.32</b>	<b>516 380.42</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>72 089.79</b>		<b>199 778.31</b>	<b>0</b>	<b>271 868.10</b>
Restes à réaliser	750.00	0	0	0	750.00	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>750.00</b>	<b>72 089.79</b>		<b>199 778.31</b>	<b>750.00</b>	<b>271 868.10</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>71 339.79</b>		<b>199778.31</b>		<b>271 118.10</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190515.BUDGET CCAS SOURDEVAL LES BOIS- COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.CANU se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du CCAS de la Commune de Sourdeval les Bois dressé par M. Michel CANU Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

Résultats reportés	0	13 778.41	0	24 258.28	0	38 036.69
Opérations exercice	0	0	3 359.11	7 887.42	3 359.11	7 887.42
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>13 778.41</b>	<b>3 359.11</b>	<b>32 145.70</b>	<b>3 359.11</b>	<b>45 924.11</b>
<b>Résultats de clôture</b>	<b>0</b>	<b>13 778.41</b>		<b>28 786.59</b>		<b>42 565.00</b>
Restes à réaliser	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0</b>	<b>13 778.41</b>	<b>0</b>	<b>28 786.59</b>	<b>0</b>	<b>42 565.00</b>
<b>Résultats définitifs</b>	<b>0</b>	<b>13 778.41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>42 565.00</b>

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190516. BUDGET LOTISSEMENT DE SOURDEVAL LES BOIS.**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M.CANU se retire de la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget lotissement de la Commune de Sourdeval les Bois dressé par M. Michel CANU Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		16 490.29	165 012.51		165 012.51	16 490.29
Opérations exercice	5 341.11		1 125.53		6 469.64	
<b>TOTAUX</b>	<b>5 341.11</b>	<b>16 490.29</b>	<b>166 138.04</b>		<b>171 482.15</b>	<b>16 490.29</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>11 146.18</b>	<b>166 138.04</b>		<b>154 991.86</b>	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>11 146.18</b>	<b>166 138.04</b>		<b>154 991.86</b>	
<b>Résultats définitifs</b>		<b>11 146.18</b>	<b>166 138.04</b>		<b>154 991.86</b>	

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

- 3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.  
3 parcelles sont encore à la vente.

**D20190517. SERVICE ASSAINISSEMENT de SOURDEVAL LES BOIS**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

(M. CANU quitte la salle)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M NICOLLE Guy, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe du service assainissement de Sourdeval les Bois dressé par M. Michel CANU Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Opérations exercice	2 666.66	0	608.00	3 785.34	3 274.66	3 785.34
<i>Résultats exercice</i>	2 666.66			3 177.34		510.68
Résultats N-1 reportés	9 068.09		2 235.93		11 304.02	
<b>TOTAUX</b>	11 734.75	0	2 843.93	3 785.34	14 578.68	3 785.34
<b>Résultats de clôture</b>	<b>11 734.75</b>			<b>941.41</b>	<b>10 793.34</b>	
Restes à réaliser	0	0				
<b>Résultats définitifs</b>	<b>11 734.75</b>			<b>941.41</b>	<b>10 793.34</b>	

- 2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;  
3 ° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser  
4 ° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**D20190518. -APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE Mme PORTER RECEVEUR (Commune, CCAS, Lotissement et Assainissement de SOURDEVAL LES BOIS)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Après s'être fait représenter les budgets primitifs de l'exercice 2018, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures régulièrement tenues ;

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

---

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1° janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que les comptes de gestion (commune, CCAS, Lotissement et Assainissement de Sourdeval Les Bois) dressés, pour l'exercice 2018, par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**D20190519.- RÉVISION TARIFS ASSAINISSEMENT**

Compte tenu des impératifs budgétaires, la commission Assainissement propose au Conseil d'augmenter les tarifs de l'assainissement.

En application de l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de part de la redevance fixe non proportionnelle au volume d'eau consommé, après délibération, et à l'unanimité, le Conseil fixe les tarifs suivants :

**Pour les abonnés du service de Gavray, à compter du 1° avril 2019 :**

- Redevance fixe semestrielle de 43.20 € due en totalité pour tout abonné raccordé ou raccordable au réseau d'assainissement au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre. Cette redevance sera réduite de moitié si l'abonné arrive après le 1<sup>er</sup> juillet ou le 1<sup>er</sup> janvier ou si l'abonné quitte la commune avant le 30 juin ou avant le 31 décembre.

- Redevance sur consommation établie à 1.87 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé.

**Pour les abonnés du service de Le Mesnil-Rogues, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

-Redevance fixe annuelle de 63 €

-Redevance sur consommation établie à 1.35 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé

**Pour les abonnés du service de Sourdeval Les Bois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :**

-Redevance fixe annuelle de 63 €

-Redevance sur consommation établie à 1.47 € par m<sup>3</sup> d'eau consommé

Une étude globale de tous les problèmes concernant l'assainissement est en cours. Des solutions seront proposées, comme la pause de débitmètres, en fonction des résultats de cette étude.

**D20190520. ACTE DE CANDIDATURE AU CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES DU DÉPARTEMENT DE LA MANCHE**

Le Maire rappelle au conseil que la commune de Gavray-sur-Sienne est éligible au contrat de pôle de services mis en place par le Département de la Manche. Il informe le Conseil qu'à travers la signature de ce contrat, le Conseil Départemental s'engage pour une durée de quatre ans sur la création, le développement et l'amélioration et la valorisation des cœurs de bourg mais également sur des actions visant à favoriser le vivre ensemble. Une enveloppe globale pour 4 ans est calculée sur la base de 200 € par habitant soit pour notre commune une enveloppe de 467 200 €.

Il expose au conseil que le contrat se compose de 3 volets :

-aménagement et attractivité

- renforcement du rôle de centralité

-volet cohésion sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de faire acte de candidature au contrat de pôle de services mis en place par le Département de la Manche

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

---

**D20190521. AMÉNAGEMENT DES HALLES. DEMANDE DE DSIL**

Le Maire expose au Conseil que les travaux d'aménagement des Halles de Gavray peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local).

Le Maire rappelle au conseil que l'estimation des travaux est de 806 495 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le plan de financement
- S'engage à inscrire cette opération au budget primitif 2019
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL.

**D20190522. AMÉNAGEMENT DU BOURG DE GAVRAY. DEMANDE DE SUBVENTION.**

Le Maire informe le Conseil que le projet d'aménagement et de revitalisation du centre-bourg de Gavray a été retenu dans le cadre du contrat de territoire signé entre la Communauté de Communes et la Région.

A ce titre la commune peut prétendre recevoir une subvention à hauteur de 30 % du projet dans le cadre du Fonds Régional d'Aide aux Territoires.

Par conséquent après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil confirme son engagement pour la réalisation du projet et autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de la Région dans le cadre du Fonds Régional d'Aide aux Territoires.

**D20190523. BUTTE FÉODALE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS MAJEURS.**

Le Maire rappelle au conseil municipal que l'étude réalisée par Géolithe pour définir les méthodes adaptées à la sécurisation du site de « la butte féodale du château ducal » sise rue du Moulin à Tan présente un estimatif des travaux de 140 000 € HT.

Le Maire expose au conseil municipal que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise M le Maire à déposer une demande de subvention au titre des Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- Autorise M le Maire à engager les travaux présentés dans l'estimatif.

**D20190524. CONTRAT GAZ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

M le Maire expose au conseil que le contrat d'alimentation en gaz des bâtiments communaux arrive à échéances. 5 fournisseurs ont été consultés. M Le Maire propose aux membres du conseil de retenir la proposition la moins disante présentée par la société GAZPROM.

A l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la société GAZPROM comme fournisseur et fixe la durée du nouveau contrat à 3 ans.

**FLEURISSEMENT DES COMMUNES**

M le Maire laisse la parole à Mme SABINE-PACARY. Mme SABINE-PACARY rapporte au conseil municipal les travaux engagés par la commission cadre de vie. Un fleurissement des anciennes communes de Gavray, Le Mesnil-Amand et Sourdeval-Les-Bois est proposé pour un montant de 2720.71€. Il est également proposé au conseil d'acheter du matériel pour l'entretien des sites. L'achat des fleurs est validé mais M NICOLLE propose au conseil d'attendre l'établissement du budget pour prévoir les différents achats.

**INFORMATION SUR LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS**

M le Maire donne lecture des commissaires retenus par la Direction départementale des finances publiques de la Manche. ce service a désigné MM LETELLIER Joseph, LECUIROT Jean-Yves,

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

---

CHAIGNON Sonia, LAMY Brigitte, SABINE PACARY Roselyne, BLONDEL Marc, CANU Michel et LECLERC Dominique (9 rte de l'Abbaye à HAMBYE) comme commissaires titulaires de la commission des impôts directs. MM LECOMTE Sébastien, FOLLAIN Denis, CLAIRAUX Roger, DUPONT Pierre, LEROYER Denis, MARTY Pierre, HEBERT Bernard et NEE Jacques (3 chemin du Parc à HAMBYE) comme commissaires suppléant.

La réunion de cette commission est fixée le jeudi 28 mars à 14h à la mairie de GAVRAY.

La réunion de la commission finances est fixée le jeudi 28 mars à 20h à la mairie de GAVRAY.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 9 avril 2019, 20 heures.

Cette séance de conseil municipal en date du 19 mars 2019 contient vingt-quatre délibérations numérotées D20190501 à D20190524.

Le Maire :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2019**

**SIGNATURE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NOM et PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>NOM et PRENOM</b>	<b>SIGNATURE</b>
BATAILLE Jean-Pierre		LECANU Martine	
BELLENGER Marlène		LECAUDEY Denis	
BIDOT Jacky		LECOMTE Sébastien	
BLONDEL Marc		LECONTE Guy	
BRINDJONC Liliane		LECUIROT Jean-Yves	
BRUYERE Thomas		LEGALLAIS Etienne	
CANU Michel		LEGOGUELIN Françoise	
CHAIGNON Sonia		LEROYER Denis	
CLAIRAUX Roger		LETELLIER Joseph	
DE PAËPE Philippe		MAISONNEUVE Anne	
DUPONT Pierre		MARTY Pierre	
FOLLAIN Denis		NICOLLE Guy	
FORSTER Florence		NIOBEY Stéphane	
FOSSEY Chantal		PLANTEGENEST Didier	

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 19 MARS 2019**

GAUTIER Georges		POTIER Alain	
GERMAIN Michel		RIGAUD Jeanine	
HEBERT Bernard		ROIGNANT Virginie	
HERGAULT Corinne		ROMUALD Michel	
HUREL Thierry		SABINE-PACARY Roselyne	
JACQUET Isabelle		TROCHUT Marie- Christine	
LAMY Brigitte		VIMOND Gérard	
LE METAYER Adélaïde		VIMOND Luc	
LEBEAU Caroline			